

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mathilde-marquet-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/069a0037f8bf56d5de1c4777>

Date d'obtention : 2024-12-06 16:08:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

QU'il est toujours important de suivre la grille avec le jeune pour ne pas dévier de la bonne intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serais plus en contrôle des étapes à suivre et des interventions à prioriser dans des situations comme celles-là.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas avoir de ton moralisateur en lien avec ses mauvaises décisions. Je miserais plus dans l'éducation et sensibilisation des choix à prendre à l'avenir afin de se protéger et ne pas se retrouver dans des situations comme celles-ci.